

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00904

Numéro SIREN : 499 502 136

Nom ou dénomination : FONCIERE DES TOURNELLES

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2021 sous le numéro de dépôt 48200

## FONCIERE DES TOURNELLES

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros

Siège social : 17 rue d'Orléans- 92200 Neuilly sur Seine

RCS Nanterre n° 499 502 136

### **Procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un, l'associé unique de la Société s'est présenté en Assemblée Générale au siège social, sur convocation du Président, Monsieur Stéphane UZAN.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane UZAN.

Le président constate la présence de l'associés représentant la totalité des actions composant le capital social de la Société.

L'assemblée étant régulièrement constituée, elle peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'associé a été convoqué en assemblée afin de délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

- **Confirmation de la fin de mission des Commissaires aux comptes titulaires et suppléant**
- **Pouvoir à donner en vue des formalités**

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Une copie de la convocation
- Les textes de résolution soumis à l'assemblée

Le Président ouvre ensuite la discussion

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'associé approuve et en tant que besoin ratifie expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par le Président. En conséquence, il renonce à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du mode de convocation utilisé, et notamment des nullités résultant du Code de Commerce. L'associé déclare qu'il a pu librement exercer ou a eu la possibilité d'exercer le droit à l'information qui lui est reconnu par ladite loi et ledit décret.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale décide de régulariser et de confirmer la fin des missions des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, la Société ERNST & YOUNG et le Cabinet AUDITEX, qui expiré en date du 31 décembre 2018

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.***

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemble générale confirme donc la fin de mission de :

- ERNST & YOUNG en sa qualité de Commissaire aux comptes
- Cabinet AUDITEX en sa qualité de Commissaire aux comptes

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant la présente délibération en vue d'effectuer toutes formalités notamment auprès des Greffes des Tribunaux

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès verbal signés par les associés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Fait à Neuilly sur Seine le 20 octobre 2021 en 2 exemplaires originaux

L'associé unique

CERGY BEGUINE, représentée par Monsieur Stephane UZAN .

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Uzan', written over a horizontal line.